



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 17 décembre 2024

N° 9 – D. 17.12.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

4.1. Bilan de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2023

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, GERRY-VERNIERES Stéphane, PODEVIN Florence, PLANUS Emmanuelle, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, CANTAROGLOU Frédéric, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, CORVAISIER Bénédicte, BOLZE Catherine, TRONTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, BOISTARD Pascal, SPERANDIO Aymeric, MAÛR Anne-Marie, DASTARAC Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : ADAM Véronique (donne procuration à FORESTIER Gérard), QUINTON Jean-Charles (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), WEST Caroline (donne procuration à MONDET Julie), DELABALLE Anne (donne procuration à SAMUEL Karine), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), DUJEU Ambre (donne procuration à KETFI Bilal), TASSIGNY Axel (donne procuration à BERNARD Marie-Julie), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), COLL Jean-Luc (donne procuration à BOISTARD Pascal).

Membre excusé : LABRIET Pierre.

Vu le passage en commission vie étudiante (CVE) *ad hoc* le 17 octobre 2024,

Vu le passage en commission permanente le 5 décembre 2024,

Considérant le bilan de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2023 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le bilan de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2023 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	30
Voix défavorable	1
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le bilan de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2023 en annexe.

Publié le : 19/12/2024

Transmis au Rectorat le : 19/12/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 17 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le directeur général des services,
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bilan CVEC 2023

La CVEC, c'est quoi?

- La **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)** a été instaurée en **mars 2018** (loi ORE) pour favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article 12)
- Taxe qui permet de **financer des projets et activités liés à la vie étudiante** (artistiques, culturels, sportifs, etc) et d'**améliorer les conditions de vie des étudiants et des étudiantes** au quotidien (accueil, accès aux soins, actions de prévention, etc)
- « La contribution est **due chaque année** par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans l'enseignement supérieur » (article L841-5 du Code de l'éducation), en + des droits d'inscription
 - Des étudiants et des étudiantes ne sont **pas assujettis** : stagiaires formation continue, BTS, étudiants et étudiantes internationaux en échange
 - Des étudiants et des étudiantes sont **exonérés** : boursiers et boursières, réfugiés et réfugiés, protection subsidiaire, demandeurs et demandeuses d'asile

La CVEC, c'est quoi?

- Réévaluation du **montant** chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation
 - 2018-2019 : 90 €
 - **2024-2025 : 103 €**

NB/ droits d'inscription en L, en DUT... à l'UGA en 2024-25 : 175€, en M : 250€, en doctorat : 391€

- Le produit de la contribution est **reversé** aux établissements, sur la base du nombre d'étudiants et d'étudiantes assujettis :
 - Un **1^{er} versement** de 46€ / étudiant et étudiante inscrit en formation initiale
 - Un **versement complémentaire** opéré en fonction du produit total de la CVEC
- C'est une **taxe affectée**, qui doit faire l'objet d'un **compte-rendu précis** devant les instances de gouvernance
 - CA du 17/12 : bilan CVEC 2023 et programmation CVEC 2025
 - CA printemps 2025 : bilan CVEC 2024
- Importance de la **collégialité** et de la **participation des étudiants et des étudiantes**
 - Préconisation : la commission CVEC comprend **a minima 50% d'étudiants** (circulaire relative à l'engagement, à l'encouragement et au soutien aux initiatives étudiantes, 23/3/22)

La CVEC, c'est quoi?

- Code de l'éducation :
 - **Au moins 15% des montants = médecine préventive**
 - **Au minimum 30% des montants = financement de projets** portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiantes
 - Financement de **l'accueil** des étudiants et des étudiantes, **accueil sportif et culturel**
- > pas de financement de la formation des étudiants, d'extension des horaires de BU, de la communication et de la promotion de l'établissement
- Vote du CA de l'UGA du 13/12/22 :

Part commune (UGA grand établissement)			Part spécifique (UGA hors établissements-composantes)		
31,40%			68,60%		
Culture	Santé	Accueil et	accompagnement	Sport	Vie associative et actions sociales
3,8%	18,0%	9,6%	18,9%	15,7%	34,0%

Bilan CVEC 2023

- La CVEC de l'année universitaire N-1 est consommée sur l'année civile N
 - CVEC 2023 = acquittée en 2022 par les étudiants et étudiantes, consommée en 2023, bilan en 2024
- La Direction de la vie étudiante (**DVE**) gère le budget CVEC de l'UGA
- Recettes 2023 : **53 518 étudiants et étudiantes assujettis** (44 053 hors établissements-composantes)
- **70.38767 €/étudiant et étudiante**
- NB/ en 2022, 2 984 249 € (+306 895€, soit une hausse de 10,3%) avec une baisse du nombre d'étudiants et d'étudiantes de 5,97%
- Montant de la CVEC 2023 hors établissements-composantes : **3 100 787,88 €**
- + Montant du reversement des établissements-composantes : **190 356,45 €**

Bilan CVEC 2023

Part commune (UGA grand établissement)			Part spécifique (UGA hors établissements-composantes)		
31,40%			68,60%		
Culture	Santé	Accueil et accompagnement	Sport	Vie associative et actions sociales	
3,8%	18,0%	9,6%	18,9%	15,7%	34,0%

Part commune	Consommé	Actions
Culture	137 708€	Ateliers culturels, espaces EST pour pratique libre, festival culturel « Chaos », programmation culturelle Grenoble et Valence
Santé Grenoble	530 559€	23 589 consultations dont 12 000 consultations médicales pour 6 947 étudiants et étudiantes à Grenoble
Santé Valence	48 208€	3 050 consultations individuelles pour 1 347 étudiants et étudiantes
Accueil & accompagnement	302 225€	Brigades étudiantes, Forum postbac, forums job, SAH (2236 PAEH dont 208 pour GINP-UGA), Mois de l'égalité, dispositifs / précarité numériques (camio.net...) et menstruelles (ateliers couture, dépannage, kits), catalogue formation...
Total	1 018 702€	Taux d'exécution : 87.51%
Part spécifique	Consommé	Actions
Sport	486 823€	Offre de sport non notée, organisation de tournois à Grenoble et Valence
Accueil & accompagnement	403 843€	Reversements IFSIs, soutien projet Valence « tous en vélo », masse salariale...
Vie associative et actions sociales	997 917€	Dont 22 010€ pour les associations GINP-UGA
Total	1 888 584€	Taux d'exécution : 88.79%

- Pour la 1ère fois, du non-consommé sur la part commune : 145 301€
- CVEC 2023 abondant le fonds de roulement 2023 : 383 856€

Exemples de projets réalisés en 2023



- **Festival culturel universitaire 2023 « Chaos »**

- Depuis sa première édition en 2007, l'UGA organise le festival culturel universitaire. Mettre en avant la richesse et la diversité des créations artistiques étudiantes tant auprès de étudiant.es que du grand public, à travers divers événements artistiques et culturels.
- Montant : 45 700€ dont 18 400€ de CVEC

- **Projet padel**

- Le SUAPS a réhabilité 2 terrains de tennis obsolètes afin de construire 4 pistes de padel.
> proposer une pratique physique libre, accessible et gratuite aux étudiants et étudiantes.
- Montant : 530k€ dont 368k€ de CVEC

- **La camio.net**

- Faciliter l'accès à un PC fonctionnel des étudiants et étudiantes, afin d'améliorer leurs conditions d'études
- Services : main-d'œuvre de réparation gratuite, pièces reconditionnées gratuites (récupération par le prestataire de pièces issues du démantèlement d'autres PC dans une logique d'économie circulaire), pièces neuves à prix coûtant (proposition d'un devis aux étudiants et étudiantes ayant leur propre PC ou gratuites pour ceux ayant emprunté un PC à l'UGA), proposition d'un PC en prêt en cas de réparations longues ne pouvant se faire lors du passage de la camio.net.
- Montant du projet : 19 385€ dont 15 707€ de CVEC

- **Mois de l'égalité UGA 2023**

- Du 1er au 31 mars 2023, une trentaine d'événements, ateliers, formations, rencontres-débats, spectacles, et expositions autour de l'égalité et la lutte contre les discriminations. Cette année, accent porté sur la réduction des inégalités de genre et la lutte contre les stéréotypes professionnels, ainsi que la promotion d'une culture de l'égalité.
- Montant du projet : 4 625€ dont 2 625€ de CVEC

